

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2022		EXERCICE N-1 2020/2021	EXERCICE N 2021/2022	VARIATIONS	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
COTISATIONS	LA	45 474,00	45 221,00	-253,00	-0.56 %
VENTES DE BIENS ET SERVICES	LB	5 866 866,39	6 345 260,36	478 393,97	8.15 %
Ventes de fournitures et matériels	LB1	93 476,49	69 003,98	-24 472,51	-26.18 %
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	LB11	34 636,85	16 019,05	-18 617,80	-53.75 %
Contributions et prestations familles	LB2	5 773 389,90	6 276 256,38	502 866,48	8.71 %
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	LE	2 923 826,51	3 016 953,26	93 126,75	3.19 %
Concours publics et subventions d'exploitation	LE1	2 877 582,12	2 879 415,92	1 833,80	0.06 %
Ressources liées à la générosité du public	LE3	12 317,39	59 990,00	47 672,61	-
<i>Dons manuels</i>	LE31	8 492,39	1 160,00	-7 332,39	-86.34 %
<i>Mécénats</i>	LE32		3 495,00	3 495,00	-
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	LE33	3 825,00	55 335,00	51 510,00	-
Contributions financières	LE4	33 927,00	77 547,34	43 620,34	-
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	LF	89 678,88	122 838,21	33 159,33	36.98 %
	<b>TOTAL I</b>	<b>8 925 845,78</b>	<b>9 530 272,83</b>	<b>604 427,05</b>	<b>6.77 %</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
ACHATS DE FOURNITURES ET MATERIELS REVENDUS	MA	88 243,10	65 207,89	-23 035,21	-26.10 %
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	MC	4 225 607,32	4 675 594,29	449 986,97	10.65 %
AIDES FINANCIERES	MD	2 500,00	3 278,21	778,21	31.13 %
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	ME	293 406,64	328 394,13	34 987,49	11.92 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS	MF	2 356 437,67	2 508 634,56	152 196,89	6.46 %
CHARGES SOCIALES	MG	896 515,81	954 057,53	57 541,72	6.42 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	MH	1 011 722,20	1 028 593,22	16 871,02	1.67 %
DOTATIONS AUX PROVISIONS	MI	28 600,23	45 211,95	16 611,72	58.08 %
AUTRES CHARGES	MK	21 786,33	9 714,99	-12 071,34	-55.41 %
	<b>TOTAL II</b>	<b>8 924 819,30</b>	<b>9 618 686,77</b>	<b>693 867,47</b>	<b>7.77 %</b>
<b>1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>		<b>1 026,48</b>	<b>-88 413,94</b>	<b>-89 440,42</b>	<b>-</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>					
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	NC	24 993,35	9 772,20	-15 221,15	-60.90 %
	<b>TOTAL III</b>	<b>24 993,35</b>	<b>9 772,20</b>	<b>-15 221,15</b>	<b>-60.90 %</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>					
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	OB	33 465,63	21 264,29	-12 201,34	-36.46 %
	<b>TOTAL IV</b>	<b>33 465,63</b>	<b>21 264,29</b>	<b>-12 201,34</b>	<b>-36.46 %</b>
<b>2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>		<b>-8 472,28</b>	<b>-11 492,09</b>	<b>-3 019,81</b>	<b>-35.64 %</b>
<b>3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>		<b>-7 445,80</b>	<b>-99 906,03</b>	<b>-92 460,23</b>	<b>-</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>					
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	PA	192 642,65	22 293,47	-170 349,18	-88.43 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	PB	193 670,81	219 509,06	25 838,25	13.34 %

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2022		EXERCICE N-1 2020/2021	EXERCICE N 2021/2022	VARIATIONS	%
	<b>TOTAL V</b>	386 313,46	241 802,53	-144 510,93	-37.41 %
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>					
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	QA	18 907,95	40 454,68	21 546,73	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	QC	19 237,50		-19 237,50	-100.00 %
	<b>TOTAL VI</b>	38 145,45	40 454,68	2 309,23	6.05 %
<b>4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>					
		348 168,01	201 347,85	-146 820,16	-42.17 %
<b>Participation des salariés aux résultats</b>					
	<b>TOTAL VII</b>				-
<b>IS des personnes morales non lucratives</b>					
IS DES PERSONNES MORALES NON LUCRATIVES	SA	4 800,00	143,00	-4 657,00	-97.02 %
	<b>TOTAL VIII</b>	4 800,00	143,00	-4 657,00	-97.02 %
<b>Total des produits (I+III+V)</b>					
		9 337 152,59	9 781 847,56	444 694,97	4.76 %
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>					
		9 001 230,38	9 680 548,74	679 318,36	7.55 %
<b>5- EXCEDENT OU DEFICIT</b>					
		335 922,21	101 298,82	-234 623,39	-69.84 %
<b>Contributions reçues</b>					
BENEVOLAT	TC	167 408,30	129 553,50	-37 854,80	-22.61 %
	<b>TOTAL</b>	167 408,30	129 553,50	-37 854,80	-22.61 %
<b>Emplois des contributions reçues</b>					
PERSONNEL BENEVOLE	UD	167 408,30	129 553,50	-37 854,80	-22.61 %
	<b>TOTAL</b>	167 408,30	129 553,50	-37 854,80	-22.61 %

## B. BILAN SIMPLIFIE

410 - INSTITUTION JEAN PAUL II  
1 AVENUE DE LA LIBERATION  
BP 435  
60204 COMPIEGNE CEDEX

### BILAN ACTIF SIMPLIFIE

BILAN ACTIF au 31/08/2022	Exercice N-1		Exercice N		Variations
	NET 2020/2021	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET 2021/2022	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES A1					
<b>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</b> AG/AH	13 647,69	56 754,19	-50 673,35	6 080,84	-7 566,85
IMMOBILISATIONS CORPORELLES A2					
<b>Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)</b> AQ/AR	133 937,83	446 880,61	-329 093,68	117 786,93	-16 150,90
<b>Constructions</b> AS/AT	7 138 341,16	20 834 211,14	-13 671 200,49	7 163 010,65	24 669,49
<b>Installations techniques, matériel et outillage</b> AU/AV	538 356,94	4 702 393,72	-4 255 114,91	447 278,81	-91 078,13
<b>Autres immobilisations corporelles</b> AW/AX	928 420,31	4 583 825,56	-3 711 931,00	871 894,56	-56 525,75
<b>Immobilisations corporelles en cours</b> AY/AZ	513 689,34	834 780,45		834 780,45	321 091,11
IMMOBILISATIONS FINANCIERES B1					
<b>Autres titres immobilisés</b> BE/BF	1 545 359,00	1 540 109,00		1 540 109,00	-5 250,00
<b>Prêts</b> BG/BH	72 101,35	65 135,04		65 135,04	-6 966,31
<b>Autres immobilisations financières</b> BI/BJ	22 087,00	12 796,00		12 796,00	-9 291,00
<b>TOTAL I</b>	<b>10 905 940,62</b>	<b>33 076 885,71</b>	<b>-22 018 013,43</b>	<b>11 058 872,28</b>	<b>152 931,66</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
STOCKS ET EN-COURS CA/CB	21 442,00	38 385,00		38 385,00	16 943,00
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES CC					
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES CD/CE	8 393,09	122 992,89	-79 834,98	43 157,91	34 764,82
AUTRES CREANCES CH/CI	2 031 414,56	2 066 980,93		2 066 980,93	35 566,37
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT CJ/CK	1 122 068,90	165 011,29		165 011,29	-957 057,61
DISPONIBILITES CM	2 176 818,57	2 894 813,04		2 894 813,04	717 994,47
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CN	169 703,83	84 270,07		84 270,07	-85 433,76
<b>TOTAL II</b>	<b>5 529 840,95</b>	<b>5 372 453,22</b>	<b>-79 834,98</b>	<b>5 292 618,24</b>	<b>-237 222,71</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>16 435 781,57</b>	<b>38 449 338,93</b>	<b>-22 097 848,41</b>	<b>16 351 490,52</b>	<b>-84 291,05</b>

BILAN PASSIF SIMPLIFIE

BILAN PASSIF au 31/08/2022		EXERCICE N-1 2020/2021	EXERCICE N 2021/2022	Variations
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	GA2	4 815 178,47	4 815 178,47	
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	GA	4 815 178,47	4 815 178,47	
Fonds propres complémentaires avec droit de reprise	GB2	228 000,00	228 000,00	
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	GB	228 000,00	228 000,00	
REPORT À NOUVEAU	GF	5 338 442,55	5 674 364,76	335 922,21
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	GG	335 922,21	101 298,82	-234 623,39
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)		10 717 543,23	10 818 842,05	101 298,82
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	GI	2 176 242,91	2 189 124,70	12 881,79
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	GJ			
<b>TOTAL I</b>		<b>12 893 786,14</b>	<b>13 007 966,75</b>	<b>114 180,61</b>
<b>PROVISIONS</b>				
PROVISIONS POUR RISQUES	IA	19 237,50		-19 237,50
PROVISIONS POUR CHARGES	IB	151 041,62	146 104,47	-4 937,15
<b>TOTAL III</b>		<b>170 279,12</b>	<b>146 104,47</b>	<b>-24 174,65</b>
<b>DETTES (1)</b>				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	JB	1 915 016,76	1 793 668,42	-121 348,34
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	JC	1 479,00		-1 479,00
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS	JD	337 000,93	321 481,27	-15 519,66
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	JE	240 183,53	252 649,13	12 465,60
DETTES FISCALES ET SOCIALES	JG	409 231,18	450 290,26	41 059,08
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	JH	434 621,05	322 085,59	-112 535,46
AUTRES DETTES	JI	14 836,44	14 836,44	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	JK	19 347,42	42 408,19	23 060,77
<b>TOTAL IV</b>		<b>3 371 716,31</b>	<b>3 197 419,30</b>	<b>-174 297,01</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>16 435 781,57</b>	<b>16 351 490,52</b>	<b>-84 291,05</b>

(1) Dont à plus d'un an 1 793 303,23

Dont à moins d'un an 490 905,81

# INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 2021/2022

## 410 - INSTITUTION JEAN PAUL II

### 60 - COMPIEGNE CEDEX

I	Informations générales
II	Principes, règles et méthodes comptables
III	informations sur le bilan
IV	Informations sur le compte de résultat
V	Autres informations

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2022** font apparaître les éléments suivants :

**Total de l'Actif : 16 351 490,52**

Contre 16 435 781,57 au 31/08/2021

**Excédent Global 2021/2022 : 101 298,82**

Contre un Excédent de 335 922,21 en 2020/2021

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du  
**01 Septembre 2021 au 31 Août 2022.**

## I/ INFORMATIONS GENERALES

### 1) Identification de l'OGEC, objet social, activités, moyens mis en œuvre

L'OGEC de l'institution Jean-Paul II est une association loi du 1er juillet 1901 et a pour objet d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente.

L'OGEC peut se livrer à toute activité de gestion se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes leurs formes et d'une manière générale se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.

Son siège est fixé à COMPIEGNE, 1 avenue de la libération.

Les ressources de l'association sont composées de contributions et participations des familles, de contributions et subventions versées par l'état et les collectivités territoriales, des intérêts et revenus du patrimoine de l'association, du produit de sa gestion propre et d'une cotisation qui peut être demandée et fixée par le conseil d'administration.

### 2) Faits marquants de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture

Des investissements ont été réalisés pour 835 733,13 € dont les principaux sont les suivants :

Travaux de rénovation du collège : 240 268,34 €  
Travaux Sainte Marie : 350 608,46 €  
Matériel informatique : 116 889,06 €  
Mobilier divers : 9 119,25 €  
Défibrillateurs : 8 197,96 €

Des travaux en cours sont constatés pour 834 780,45 € et portent sur les sites suivants:

- Travaux en cours Béthanie : 324 321,80 €  
- Travaux en cours Emmaüs : 304 290,86 €  
- Travaux en cours collège : 183 791,15 €  
- Travaux en cours sentier piétonnier : 22 376,64 €

Ces investissements ont été financés par :

- Subvention Falloux : 114 571,00 €  
- Subvention Astier : 98 594,00 €  
- Subvention informatique : 15 981,00 €  
- Taxe d'apprentissage : 32 45,00 €

Un nouvel emprunt a été contracté auprès de la caisse d'épargne pour un montant de 400 k€, remboursable en 7 ans.

Ouverture d'un BTS Notariat porté par le CFA Jean BOSCO des Hautes de France. Cela représente un effectif de 9 élèves en première année et un volume de 509 heures de formation réalisées au 31/08/2022.

### 3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2020/2021	2021/2022	Variation	%	Nombre de classes 2021/2022
10	MATERNELLE + CP/CE1	384	<b>409</b>	25	6,51	18,0
12	MATERNELLE STE MARIE	73	<b>76</b>	3	4,11	3,0
20	ELEMENTAIRE CE2-CM2	388	<b>364</b>	-24	-6,19	15,0
22	ELEMENTAIRE STEMARIE	120	<b>128</b>	8	6,67	5,0
30	COLLEGE	1 035	<b>1 022</b>	-13	-1,26	36,0
40	LEGT	804	<b>824</b>	20	2,49	26,0
41	LEP	185	<b>173</b>	-12	-6,49	10,0
42	BTS	113	<b>120</b>	7	6,19	6,0
16	LICENCE	0	<b>0</b>	0	6,19	0,0
43	LICENCE PRO	14	<b>11</b>	-3	-21,43	1,0
44	UFA BTS NOTARIAL	0	<b>9</b>	9	-21,43	1,0
<b>TOTAL ELEVES</b>		<b>3 116</b>	<b>3 136</b>	<b>20</b>	<b>0,64</b>	<b>121,0</b>
<b>Demi-pensionnaires</b>		<b>1 998</b>	<b>2 131</b>	<b>133</b>	<b>6,66</b>	
<b>Pensionnaires</b>		<b>122</b>	<b>115</b>	<b>-7</b>	<b>-5,74</b>	

### 4) Tableau d'évolution de l'activité en heures / centre de formation :

LIBELLE	2020/2021	2021/2022	Variation	%
Heures apprentissage	0,00	<b>509,00</b>	509,00	NA
Heures formation professionnelle	0,00	<b>0,00</b>	0,00	NA
Heures Bilan	0,00	<b>0,00</b>	0,00	NA
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>509,00</b>	<b>509,00</b>	<b>NA</b>

### 5) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2020/2021	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2021/2022	Variation	%
Institution Jean paul II	84,20	<b>86,00</b>	1,80	+2.14
<b>TOTAL</b>	<b>84,20</b>	<b>86,00</b>	<b>1,80</b>	<b>+2.14</b>

## 6) Evolution du parc immobilier

\* Surface Totale Développée :

36 801,00 m<sup>2</sup>

- Surface Pédagogique : 36 801,00 m<sup>2</sup>

- Surface non Pédagogique : 0,00 m<sup>2</sup>

## 7) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXECUTION
Site NDT	Bail	01/09/2010	9 ans	Propriétaire : Association Notre Dame
Nouveau Lycée, Collège, école Sainte Marie	Bail	01/06/2018	9 ans	Propriétaire : SCI Jean Paul II

## II/ Principes, règles et méthodes comptables

### 1) Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

### 2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août N ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2020) définie et publiée par la Fnogec ( Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

### III/ Informations sur le bilan

#### 1) Bilan ACTIF :

##### a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

###### Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée	Taux d'amortissement
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Équipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

NATURE	Montant Brut au 01/09/2021	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2022
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	56 754,19	0,00	0,00	0,00	56 754,19
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains (y compris agencements et aménagement de terrains)	446 880,61	0,00	0,00	0,00	446 880,61
Constructions	20 168 187,72	26 812,69	0,00	639 210,73	20 834 211,14

NATURE	Montant Brut au 01/09/2021	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2022
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 701 725,92	667,80	0,00	0,00	4 702 393,72
Autres immobilisations corporelles	4 414 783,65	169 041,91	0,00	0,00	4 583 825,56
Immobilisations corporelles en cours	513 689,34	960 301,84	0,00	-639 210,73	834 780,45
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>30 302 021,43</b>	<b>1 156 824,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 458 845,67</b>

Parmi les acquisitions principales :

Travaux de rénovation du collège : 240 268,34€

Travaux Sainte Marie : 350 608,46€

Matériel informatique : 116 889,06 €

Mobiliers divers : 9 119,25 €

Défibrillateurs : 8 197,96 €

Des travaux en cours sont constatés pour :

- Travaux en cours Béthanie : 324 321,80 €

- Travaux en cours Emmaüs : 304 290,86 €

- Travaux en cours collège : 183 791,15 €

- Travaux en cours sentier piétonnier : 22 376,64 €

## b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/09/2021	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2022
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	43 106,50	7 566,85	0,00	0,00	50 673,35
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agencements et aménagements de terrains	312 942,78	16 150,90	0,00	0,00	329 093,68
Constructions	13 029 846,56	641 353,93	0,00	0,00	13 671 200,49
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 163 368,98	91 745,93	0,00	0,00	4 255 114,91
Autres immobilisations corporelles	3 486 363,34	225 567,66	0,00	0,00	3 711 931,00
<b>TOTAL</b>	<b>21 035 628,16</b>	<b>982 385,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 018 013,43</b>

## c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/09/2021	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/08/2022
Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	1 540 109,00	0,00	0,00	1 540 109,00
Prêts et autres immobilisations financières	94 188,35	0,00	16 257,31	77 931,04
<b>TOTAL</b>	<b>1 634 297,35</b>	<b>0,00</b>	<b>16 257,31</b>	<b>1 618 040,04</b>

#### d. Les Stocks

Les stocks figurant au bilan représentent les stocks d'approvisionnements et de fournitures destinées à la vente.  
Les stocks sont évalués à la valeur actuelle qui correspond à la valeur d'achat des marchandises.

	2020/2021	2021/2022	Variation	%
Stocks et en-cours	21 442,00	<b>38 385,00</b>	16 943,00	+79.02

#### e. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	2020/2021	2021/2022	Variation	%	2020/2021	2021/2022	Variation	%
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	<b>0,00</b>	0,00	NA	0,00	<b>0,00</b>	0,00	NA
Créances clients, usagers et comptes rattachés	95 471,73	<b>122 992,89</b>	27 521,16	+28.83	87 078,64	<b>79 834,98</b>	-7 243,66	-8.32
Autres créances	2 031 414,56	<b>2 066 980,93</b>	35 566,37	+1.75	0,00	<b>0,00</b>	0,00	NA
<b>TOTAL</b>	<b>2 126 886,29</b>	<b>2 189 973,82</b>	<b>63 087,53</b>	<b>+2.97</b>	<b>87 078,64</b>	<b>79 834,98</b>	<b>-7 243,66</b>	<b>-8.32</b>

#### f. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Seules les moins - values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NATURE	2020/2021	2021/2022	Variation	%	plus ou moins value latente
Bons du trésor et bons de caisse à court	985 000,00	<b>160 000,00</b>	-825 000,00	-83,76	0,00
Interets courus sur obligations, bons et	137 068,90	<b>5 011,29</b>	-132 057,61	-96,34	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 122 068,90</b>	<b>165 011,29</b>	<b>-957 057,61</b>	<b>-85,29</b>	<b>0,00</b>

## g. Comptes de régularisation Actif

	2020/2021	2021/2022	Variation	%
Charges constatées d'avance	169 703,83	<b>84 270,07</b>	-85 433,76	-50,34

## 2) Bilan PASSIF :

### a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/09/2021	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2022
Fonds propres sans droit de reprise	4 815 178,47	0,00	0,00	4 815 178,47
Fonds propres avec droit de reprise	228 000,00	0,00	0,00	228 000,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	5 338 442,55	335 922,21	0,00	5 674 364,76
Excédent ou déficit de l'exercice	335 922,21	101 298,82	335 922,21	101 298,82
<b>Sous total : Situation nette</b>	<b>10 717 543,23</b>	<b>437 221,03</b>	<b>335 922,21</b>	<b>10 818 842,05</b>
Fonds propres consommables	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	2 176 242,91	232 390,85	219 509,06	2 189 124,70
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>12 893 786,14</b>	<b>669 611,88</b>	<b>555 431,27</b>	<b>13 007 966,75</b>

Ces investissements ont été financés par :

- Subvention Falloux : 114 571,00 €
- Subvention Astier : 98 594,00 €
- Subvention informatique : 15 981,00 €
- Taxe d'apprentissage : 32 45,00 €

### Subventions d'investissements :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

### Subvention acquises au titre de l'exercice 2021/2022 :

Des subventions d'investissements sont assorties d'un droit de reprise en fonction des termes de la convention signée avec l'Etat, les collectivités territoriales ou autres établissements publics. Le montant de ce droit de reprise au 31/08/2022 est de 1 787 120,36 €.

### Affectation de résultat 2020/2021 :

L'assemblée générale en date du 31/01/2022 a approuvé les comptes. Le résultat de 335 922,21 euros a été affecté en report à nouveau.

### b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/09/2021	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2022
Provisions pour risques	19 237,50	0,00	0,00	19 237,50	0,00	0,00
Autres provisions pour charges	151 041,62	45 211,95	50 149,10	0,00	0,00	146 104,47
<b>TOTAL</b>	<b>170 279,12</b>	<b>45 211,95</b>	<b>50 149,10</b>	<b>19 237,50</b>	<b>0,00</b>	<b>146 104,47</b>

### Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/08/2022 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10<sup>ème</sup> chaque année.

c. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début d'exercice au 01/09/2021	Montant en fin d'exercice au 31/08/2022	Variation		Echéance	
			Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts obligatoire et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 915 016,76	1 793 668,42	-121 348,34	-6.34	491 271,00	1 302 397,42
Emprunts et dettes financières	1 479,00	0,00	-1 479,00	-100.00	0,00	0,00
<b>Sous total : dettes financières</b>	<b>1 916 495,76</b>	<b>1 793 668,42</b>	<b>-122 827,34</b>	<b>-106.34</b>	<b>491 271,00</b>	<b>1 302 397,42</b>
Avances et acomptes reçus	337 000,93	321 481,27	-15 519,66	-4.61	321 481,27	0,00
Dettes fournisseurs	240 183,53	252 649,13	12 465,60	+5.19	252 649,13	0,00
Dettes des legs et donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	409 231,18	450 290,26	41 059,08	+10.03	450 290,26	0,00
Dettes sur immobilisations	434 621,05	322 085,59	-112 535,46	-25.89	322 085,59	0,00
Autres dettes	14 836,44	14 836,44	0,00	+0.00	14 836,44	0,00
<b>Sous total : autres dettes</b>	<b>1 435 873,13</b>	<b>1 361 342,69</b>	<b>-74 530,44</b>	<b>-15.28</b>	<b>1 361 342,69</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 352 368,89</b>	<b>3 155 011,11</b>	<b>-197 357,78</b>	<b>-121.62</b>	<b>1 852 613,69</b>	<b>1 302 397,42</b>

d. Comptes de régularisation Passif :

**Produits Constatés d'avance :**

	2020/2021	2021/2022	Variation	%
Produits constatés d'avance	19 347,42	42 408,19	23 060,77	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>19 347,42</b>	<b>42 408,19</b>	<b>23 060,77</b>	<b>0,00</b>

**Taxe d'apprentissage collectée à affecter :**

		TAXE (n-1) 2021	TAXE (n) 2022
A nouveau 1er septembre ( n-1 ) 2021 :		6 621,03	
Report 1er janvier ( n ) 2022 :			-7 093,34
Taxe Reçue sur l'exercice :	51 002,96		51 002,96
Utilisation d'équipement : (Compte 131810 )	3 244,90	3 244,00	0,00
Utilisation de fonctionnement : (Compte 733100 )	27 674,37	10 470,37	17 204,00
<i>Solde* intermédiaire au 31 décembre (n-1) 2021</i> <i>(solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)</i>		-7 093,34	
Reliquat au 31 août (n) 2022 : (compte 487810)			26 704,00

## IV/ Information sur le compte de résultat

### 1) Information sur les concours publics et les subventions

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 a mis en évidence une nouvelle catégorie de produits appelés « concours publics » et comptabilisés en comptes 73.

conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Concours publics et subventions obtenus en cours de l'exercice (en €)	Exercice N-1 2020/2021	Exercice N 2021/2022
Aides à l'emploi	0,00	0,00
Aides au développement des compétences	0,00	0,00
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initial	0,00	0,00
Financement des formations par apprentissage	0,00	0,00
Forfaits d'externat	2 845 730,18	2 847 723,09
dont forfait Etat	1 072 821,90	1 096 612,71
dont forfait Région	816 524,28	834 052,00
dont forfait Département	495 328,00	486 793,38
dont forfait Communes et groupements de communes	461 056,00	430 265,00
Concours publics affectés à la formation professionnelle conti	0,00	0,00
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	0,00	0,00
Autres concours publics	0,00	0,00
<b>Sous-total : concours publics</b>	<b>2 845 730,18</b>	<b>2 847 723,09</b>
Subventions État	10 300,51	5 264,46
Subventions Région	0,00	5 999,94
Subventions Département	21 551,43	20 428,43
Subventions Communes et groupements de communes	0,00	0,00
Autres subventions d'exploitation	0,00	0,00
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	0,00	0,00
dont autres subventions (à détailler)	0,00	0,00
Report de subventions	0,00	0,00
<b>Sous-total: subventions d'exploitation</b>	<b>31 851,94</b>	<b>31 692,83</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 877 582,12</b>	<b>2 879 415,92</b>

## 2) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

**Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.**

### Rémunération des Dirigeants

Nombre de Dirigeants	Exercice Scolaire 2021/2022		
	Total Rémunérations brutes annuelles hors avantages en nature ( A )	Total brut des avantages en nature ( B )	Total rémunérations brutes ( A + B )
6	319 532,19	0,00	319 532,19

## 3) Honoraires du Commissaire aux comptes :

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 484,00
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 484,00</b>

## 4) Les éléments exceptionnels :

<b>Les Produits Exceptionnels</b> .....	<b>( 241 802,53 )</b>
- Ajustement comptes familles créditrices et pertes et profits :	16 246,49 €
- Indemnités assurance sinistre congélateur :	2 979,00 €
- Produits sur exercices antérieurs :	164,99 €
- Quote-Part de subventions amorties :	202 985,64 €
- Quote-Part de taxe d'apprentissage :	16 523,42 €
- Produits exceptionnels divers :	2 902,99 €
<b>Les Charges Exceptionnelles</b> .....	<b>( 40 454,68 )</b>
- Perte marchandises scolaires - congélateur :	6 812,18 €
- Vol locaux :	1 023,50 €
- Perte acte Challenge :	19 237,50 €
- Charges exceptionnelles diverses :	71,29 €
- Charges sur exercices antérieurs :	13 307,21 €

## V/ Autres informations

### 1) Engagements financiers donnés et reçus

Garantie subvention CR 02FDH11081 : 1 084 779 € sur 25 ans

Garantie subvention CR 03FDH10894 : 336 950 € sur 20 ans

Emprunt CIC : Nantissement des comptes pour 160 000 €

### 2) Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Le nouveau règlement ANC 2018-06 impose le recensement et la comptabilisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires en nature.

#### a. Autres informations

Le bénévolat est une constante de l'Enseignement Catholique, une contribution précieuse au bon fonctionnement des établissements. Sa valorisation permet notamment d'obtenir des coûts complets et réels, ainsi que d'appréhender véritablement tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chaque niveau d'enseignement.

	NOM - PRENOM	POSTE OCCUPE	Lien avec l'OGEC	Nbre d'heures	Taux horaire	Valorisation Brute
Jean Paul II	189 personnes	Cathéchèse		6 031,00	20,54	123 883,60
Sainte Marie	9 personnes	Cathéchèse		252,00	22,50	5 670,00
<b>TOTAL</b>				<b>6 283,00</b>		<b>129 553,60</b>

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE  
TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION PARIS - ILE-DE-FRANCE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

SIEGE SOCIAL :  
112, AVENUE KLEBER  
75784 PARIS CEDEX 16

ET. SECONDAIRE ET ADRESSE POSTALE :  
7, BD DU M<sup>LE</sup> GALLIENI  
77400 LAGNY S/MARNE

TEL. : 01 60 07 32 32  
TELECOPIE : 01 64 02 33 79  
E-MAIL : ceeca@ceeca.fr  
www.ceeca-expert-comptable.fr

A l'Assemblée Générale de l'Association OGEC DE L'INSTITUTION JEAN-PAUL II,

## **1. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 Février 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OGEC DE L'INSTITUTION JEAN-PAUL II relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **2. FONDEMENT DE L'OPINION**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler.

y /...

.../

### **3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **4. VERIFICATION SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

### **5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

.../

✓

1...

## **6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 13 Janvier 2023  
Pour la C.E.E.C.A.



**B. LE MENTEC,**  
Commissaire aux Comptes

## DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

4